

Certificat

Revêtements de sol textiles

Moquettes floquées à velours 100% polyamide en lés et en dalles

FLOTEX IMPRESION DIGITALE ET DESIGNERS LÉ S

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification « Revêtements de sol textiles » (QB 31) en vigueur après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision, le CSTB accorde à :

La société **FORBO Château-Renault s.a.s**
Parc Industriel Ouest
37110 CHATEAU-RENAULT - FRANCE

Usine **CHATEAU-RENAULT - FRANCE**

le droit d'usage de la marque QB associée au classement UPEC – « Revêtements de sol textiles », pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les exigences générales de la marque QB et le référentiel mentionné ci-dessus.



Décision de reconduction n° 308T-006.1_10/22 du 31 mai 2022

Cette décision se substitue à la décision n° 308T-006.1_09/19 du 2 janvier 2019

Sauf retrait, suspension, ou modification, ce certificat est valide.

Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet <http://evaluation.cstb.fr> pour en vérifier sa validité.

Composition fibreuse de la couche d'usage : 100% polyamide 6.6

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

> Selon la norme NF EN 1307 :

Masse surfacique totale (g/m ²) *	1850 (± 10%)
Épaisseur totale (mm) *	4,3 (± 10%)
Stabilité dimensionnelle *	retrait et allongement ≤ 0,20%

* Les tolérances du référentiel QB 31 sont plus exigeantes que celles définies dans la norme NF EN 1307 pour cette caractéristique

> Autres caractéristiques :

A ce certificat QB est attaché le classement UPEC suivant :

U_{3s} P₃ E₁ C₂ sur support bois ou panneaux dérivés
U_{3s} P₃ E₂ C₂ sur support béton

Ce certificat comporte 1 page.

Correspondant :

Yasser KOUHAIL

Courriel : yasser.kouhail@cstb.fr

Tél. : 01 61 44 80 99

Le classement U_{3s} est attribué à l'ensemble des références (dessins et coloris) de la gamme. Il est néanmoins possible de conserver 20 % de coloris U₃ dans la gamme, ne répondant pas aux critères d'encrassement U_{3s}.

Le classement C₂ est attribué à l'ensemble des références (dessins et coloris) de la gamme. Il est néanmoins possible de conserver 20 % de coloris C₁ dans la gamme, ne répondant pas aux critères de résistance aux taches C₂.

Par déléation
du Président

Florian RASSE